

grand dans la province du Bas-Canada, pour que l'assistance dans un but aussi élevé manque de co-opération.

Une autre proposition me semblerait également, Monsieur le ministre, mériter votre attention. L'intérêt si grand que votre département a donné à l'école et l'allocation annuelle qu'elle reçoit du gouvernement, ne rendent-ils point nécessaire la nomination d'une commission d'hommes spéciaux qui, à la fin de chaque année scolaire, ferait subir aux élèves un examen sur les matières vues dans l'année; l'école y gagnerait en importance et ses études en force, car le contrôle du gouvernement est toujours d'une grande portée et la province apprendrait à connaître, par le rapport de la commission, ceux des élèves que leur capacité ou leur travail désignerait au choix du gouvernement pour l'exécution de ses entreprises, ou pour les positions où des connaissances spéciales sont naturellement requises.

Enfin, Monsieur le ministre, l'examen subi devant la commission nommée chaque année et composée d'hommes spéciaux donnerait une telle garantie de capacité chez l'élève qui l'aurait passé avec succès que le diplôme de fin d'études, soit comme ingénieur civil, arpenteur ou autre, devrait être octroyé par le ministre de l'instruction publique, et investir le porteur de tous les privilèges et avantages que confèrent ordinairement les diplômes délivrés par le gouvernement.

Telles sont, Monsieur le ministre, les propositions que je soumets humblement à votre appréciation. Vous voudrez bien n'y voir que la preuve de ma sollicitude et de mon dévouement pour l'école confiée à ma direction.

Il me reste à placer devant vos yeux, les tableaux de la comptabilité de l'école, et tout en vous rendant bon compte des fonds que le gouvernement a si généreusement alloués à l'école, à vous montrer que Messrs. les commissaires des écoles catholiques ont, de leur côté, traité l'institution nouvelle avec la plus grande bienveillance, convaincus qu'ils sont de l'avenir fructueux qui lui est réservé.

20. Comptabilité.

Il est inutile de rappeler les termes de la convention passée, au nom du gouvernement provincial, entre votre honorable prédécesseur, M. G. Ouimet, et Messieurs les commissaires des écoles catholiques, le 20 novembre 1873, pour la fondation de l'école polytechnique.

Trois mille piastres, prises du fonds accumulé pour la création d'une école scientifique furent allouées à Messrs. les commissaires pour les rembourser du prix des instruments de physique et du laboratoire de chimie déjà achetés ou commandés par eux; et une allocation annuelle de trois mille piastres payable à l'époque de la distribution des fonds de l'éducation supérieure leur fut faite. De cette allocation annuelle, un sixième au moins doit être affecté à l'entretien, la réparation des instruments tant du cabinet de physique que du laboratoire de chimie, à l'achat de nouveaux instruments et ouvrages scientifiques; la balance s'appliquant au paiement des appointements des professeurs.

Les deux tableaux annexés à ce rapport pour les comptes de 1874-1874 et 1874-1875, vous fournissent, Monsieur le ministre, tous les détails, et justifient de l'emploi des fonds mis par le gouvernement de la province, conformément aux termes de la convention, à la disposition de Messrs. les commissaires pour le soutien de l'école.

Par l'examen de ces comptes, vous observerez que la générosité de Messrs. les commissaires pour l'institution ne fait que grandir en proportion des espérances qu'elle leur fait concevoir. J'ajouterai seulement qu'en dehors de la somme mentionnée dans le tableau No. 2, Messrs.

les commissaires ont dépensé une somme de près de \$4500 pour l'achat du terrain et la construction d'un bâtiment dont une partie sera utilisée en salle de dessin et en ateliers pour l'école.

J'ai, Monsieur le ministre, donné à ce rapport plus d'étendue qu'il n'est coutume de le faire; mais la nouveauté de l'entreprise, et l'intérêt qu'a apporté le gouvernement provincial à la création de l'école, me faisaient un devoir d'entrer dans tous les détails propres à la faire connaître.

Veillez agréer, Monsieur le ministre, l'assurance des sentiments bien respectueux, avec lesquels,

Je suis votre très-humble serviteur,

E. U. ARCHAMBAULT,

Principal.

(à continuer.)

AVIS OFFICIELS.



Ministère de l'instruction publique.

A V I S .

Avis est donné par la présente que les dissidents de l'Etang-du-Nord, dans le comté de Gaspé, n'ayant pas eu d'école en opération depuis plus d'un an, soit dans leur propre municipalité, soit conjointement avec d'autres syndics dans une municipalité voisine, et paraissant ne pas mettre de bonne foi la loi scolaire à exécution, et ne prendre aucune mesure pour avoir des écoles, je recommanderai au lieutenant-gouverneur en conseil que la corporation des syndics des écoles dissidentes de la dite municipalité soit déclarée dissoute, quand trois mois se seront écoulés depuis la date du présent avis, en conformité de la seizième section de la 32e Vict., chap. 16.

Québec, 15 mai 1876.

GÉDÉON OUIMET,

Surintendant de l'instruction publique.

NOMINATIONS.

COMMISSAIRES D'ÉCOLES.

Le lieutenant-gouverneur a bien voulu, par ordre en conseil, en date du 21 avril dernier, faire les nominations suivantes, savoir :

Comté de Pontiac, Onslow-sud.—MM. Daniel Milks, James Mohr, John Hammond, William Thompson et Charles Cane; municipalité nouvellement établie.

Comté de Pontiac, Onslow-Nord.—MM. Daniel Beohan, Nicholson Morissey et George Turner, en remplacement de MM. Manus Regan, A. Bolger et Hugh McCaughon qui ne résident plus dans la municipalité.

Comté de Beauharnois, St. Timothée.—M. Narcisse Papineau, en remplacement de feu le rév. Jos. Olivier Archambault. Il n'y a pas eu d'élection en temps voulu.

Par ordre en conseil en date du 26 avril.

Comté d'Ottawa, Bouchette.—MM. Daniel Johnson, Théophile Malbois, François Carré, André Beaugard et Félix Courchaine.

Comté de Montmorency, "Les Crans"—MM. Jean Paré, Paul Paré, Olivier Gravel, Onésime Giguère et Clément Goulet; municipalité nouvelle.

Comté de Nicolet.—Ste. Eulalie.—MM. Jos. Hébert et Ludger Turcotte, en remplacement de MM. Honoré Désilets et Louis Desfossés sortis de charge et non remplacés par élection.

SYNDICS D'ÉCOLES.

Comté d'Ottawa, Wakefield.—Révd. John Leaman, révd. G. G. Huxtable et M. John Shouldice.

BUREAUX D'EXAMINATEURS.

DISTRICT DE BEAUCE, (CATHOLIQUES.)

M. Tancrede Fortier, M. D., en remplacement de M. J. Bonneville, décédé.